

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2006

Compte rendu

L'an deux mil six, le neuf juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Bernin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole SECHAUD, Maire.
Date de la Convocation du conseil municipal : 02 juin 2006

Présents : Mmes SECHAUD, BIGOT, RABINZOHN et TIMMINS. MM. BOZON, COUDERC et GOSSERIES. MMES DO, LEHMANN et PELLOUX. MM CHEVALIER, MOUTIN, POUTISSOU et VIDAL.

Absents : MMES COPIN, JUGLARD, LEGOUPIL, MORIN et ROGER. MM. GIANNINI, LEGATE et QUINTON.

Pouvoirs :

Madame Françoise MORIN à Madame Renée DO

Secrétaire : Madame Sylvie PELLOUX

Application des articles L 2122-22 et L 2122-23 - délégations de Madame le Maire :

- Néant

ORDRE DU JOUR

- Approbation à la majorité (1 abstention) du compte rendu du Conseil Municipal du 05 mai 2006

Délibérations :

2006-06-01 Dénomination de chemins

2006-06-02 Logement – Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et demande de versement au titre de sa participation aux opérations de productions de logements sociaux pour l'année 2006

2006-06-03 Equipement sportif - Motivation sur l'intérêt général du projet

2006-06-04 Subvention voyage humanitaire

2006-06-05 S.E. 38 - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité - Chemin des Michelières

2006-06-06 S.E. 38 - Travaux sur réseaux France Telecom - Chemin des Michelières

2006-06-07 Dégrèvement pénalités d'urbanisme

Divers :

Syndicats Intercommunaux, Communauté de Communes...

I – DELIBERATIONS

2006-06-01

DENOMINATION DE CHEMINS

Monsieur Alain COUDERC, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal la création du futur chemin sur la Commune de Bernin au lieu dit Le Varvoux rejoignant le Chemin de la Proula au chemin de Passe-Quatre et au delà devant desservir le futur équipement sportif.

Il lit la délibération du 1^{er} décembre 2005 dénommant « Chemin du Clôt » le nouveau chemin desservant le futur équipement sportif à partir du chemin de la Proula.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de modifier la délibération n° 01-12-2005 du 1 décembre 2005 pour le chemin du Clôt ;

DECIDE que :

- le chemin rejoignant le chemin de la Proula au chemin de Passe-Quatre se dénommera « **Chemin des Noyers** » ;
- le chemin desservant le futur équipement sportif à partir du chemin de Passe-Quatre se dénommera « **Chemin du Clôt** ».

2006-06-02

LOGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE ET DEMANDE DE VERSEMENT AU TITRE DE SA PARTICIPATION AUX OPERATIONS DE PRODUCTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR L'ANNEE 2006

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Général de l'Isère en date du 31 octobre 2003,
Vu la décision de la Commission permanente du Conseil Général de l'Isère en date du 26 février 2006,

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération du 31 octobre 2003, le Conseil Général de l'Isère a décidé d'accorder aux communes une subvention pour tout logement social créé ou acquis-amélioré sur son territoire par un opérateur HLM. Cette subvention forfaitaire est calculée à partir de la surface utile créée, sur la base des dossiers présentés par les organismes HLM.

Le versement de ces subventions intervient selon les modalités suivantes :

- acompte de 70 % à l'ordre de service, présenté par l'organisme HLM,
- solde sur présentation de l'attestation d'achèvement des travaux par l'organisme HLM.

Elle indique que le Département passe des conventions avec les organismes HLM chaque année sur la base d'un programme prévisionnel qui détaille l'ensemble des opérations envisagées, ainsi que les financements correspondants en faveur des organismes HLM et des communes qui accueillent ces opérations.

Elle indique que les opérations figurant dans le tableau ci-dessous sont celles susceptibles de bénéficier des aides du Département au titre de sa participation à la production de logements locatifs sociaux en 2006, les opérations inscrites en liste principale (pr) étant celles prioritairement retenues par le Département pour l'année 2006.

Cmne	Opérateur	Opération	Zone	Liste	Nb PLAI	Nb PLUS	Nb PLUS CD	Nb PLS	Nb total logts	Subventions prévisionnelle aux bailleurs	OS Prévis.	Subvention prévisionnelle aux communes
Bernin	OPAC 38	Les Eymes	A	Pr	2	20	0	0	22	90 557,50€	Fév 06	45 278,75€

Elle indique que pour bénéficier de ces subventions, le Département demande aux communes, pour l'année 2006, de prendre une délibération autorisant le Maire à solliciter ces aides et leur versement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE les aides du Conseil général pour les opérations récapitulées dans le tableau ci-dessus, qui seront mises en chantier sur le territoire de la commune en 2006.

DEMANDE le versement de ces aides selon les modalités de la délibération du Conseil Général du 31 octobre 2003.

2006-06-03

EQUIPEMENT SPORTIF

MOTIVATION SUR L'INTERET GENERAL DU PROJET

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et en particulier l'article 145 ;
- Vu l'article L 126-1 du Code de l'Environnement ;
- Vu l'article L 11-1-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu la délibération n° 2006-01-013 du 13 janvier 2006 déposée en Préfecture de l'Isère le 18 janvier 2006 relative à la saisine de Monsieur le Préfet pour engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et le lancement de l'enquête parcellaire, pour l'édification d'un équipement sportif ;
- Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur daté du 13 mai 2006.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer, en application de l'article L 11-1-1 du code de l'expropriation, sur l'intérêt général de l'opération projetée. Il convient donc, préalablement à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de création d'un équipement sportif comprenant un bâtiment composé d'une salle de sport, d'une salle d'arts martiaux, de deux salles de danse et d'un terrain de grands jeux, de voies d'accès et aires de stationnement, pris par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère, de délibérer sur l'intérêt général du projet.

Madame le Maire expose que ce projet est une nécessité pour la Commune de Bernin, en effet :

- Population de Bernin en augmentation (estimée à ce jour à 3 200)
- Nombre croissant de pratiquants d'activités sportives
 - 241 adhérents Judo Club de Bernin
 - 291 adhérents Centre Intercommunal de Danse
 - 242 adhérents Gymnastique Volontaire de Bernin
 - 300 adhérents Rugby Club Grésivaudan SIZOV
 - 287 adhérents Football Club Crolles-Bernin
 - 379 adhérents Tennis Club de Bernin
- Manque d'infrastructures adaptées aux besoins des utilisateurs
- Evolution des clubs compromise faute d'infrastructures adéquates
- Equipements sportifs des communes avoisinantes saturés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECLARE le projet d'intérêt général.

2006-06-04

SUBVENTION A ASSOCIATION HUMANITAIRE

Madame TIMMINS, Adjointe aux associations, fait part au Conseil Municipal que lors du vote des subventions aux associations en date du 7 avril 2006, une ligne avait été réservée pour les associations à caractère humanitaire.

Elle présente le projet PEROU 2006 de l'Association Humanitaire des Etudiants en Santé de Grenoble (AHESG) qui aide un orphelinat et sa cantine scolaire, une polyclinique, une maison d'accueil pour jeunes garçons.

Elle propose une subvention communale pour 2006, de 100 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de verser une subvention communale de 100 € (cent euros) sur l'exercice 2006, à l'Association Humanitaire des Etudiants en Santé de Grenoble (AHESG).

CHARGE Madame le Maire de procéder au versement de cette subvention.

2006-06-05

**S.E. 38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ELECTRICITE
CHEMIN DES MICHELIERES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune, le Syndicat 'Energies' du département de l'Isère, S.E. 38, a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :
Mise en souterrain B.T. chemin des Michelières, affaire n° 06.059.039.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- prix de revient prévisionnel T.T.C. de l'opération estimé à : 163 873 euros
- montant total financements externes dont TVA : 53 397 euros
- frais de Maîtrise d'ouvrage SE 38 : 6 576 euros
- contribution aux investissements de la Commune pour cette opération : environ..... 103 900 euros

Afin de permettre au S.E. 38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient que la Commune de Bernin

- prenne acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prenne acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel : 163 873 euros
- financements externes dont TVA : 53 397 euros
- **participation prévisionnelle** : **110 476 euros**
(frais S.E. 38+ contribution aux investissements)

PREND ACTE de la contribution aux frais de Maîtrise d'ouvrage du S.E. 38 pour 6 576 euros.

2006-06-06

**S.E. 38 - TRAVAUX SUR RESEAUX France TELECOM
CHEMIN DES MICHELIERES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune, le Syndicat 'Energies' du département de l'Isère, S.E. 38, a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :
Mise en souterrain F.T. chemin des Michelières, affaire n° 06.059.039.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

- prix de revient prévisionnel T.T.C. de l'opération estimé à : 52 050 euros
- montant total financements externes dont TVA : 6 700 euros
- frais de Maîtrise d'ouvrage SE 38 : 2 089 euros
- contribution aux investissements de la Commune pour cette opération : environ..... 43 261 euros

Afin de permettre au S.E. 38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient que la Commune de Bernin

- prenne acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prenne acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel : 52 050 euros
- financements externes dont TVA : 6 700 euros
- **participation prévisionnelle** :**45 350 euros**
(frais S.E. 38+ contribution aux investissements)

PREND ACTE de la contribution aux frais de Maîtrise d'ouvrage du S.E. 38 pour **2 089 euros**.

2006-06-07

DEGREVEMENT PENALITES D'URBANISME

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Trésorier Principal de Fontaine nous transmettant une demande de remise gracieuse formulée par la SCA PATSY. Cette requête concerne les pénalités liées aux taxes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité membres présents :

ACCEPTTE la demande de remise gracieuse de la SCA PATSY concernant les pénalités communales liées aux taxes d'urbanisme arrêtées à ce jour.

II - DIVERS

❖ **AURG : Jean-Claude POUTISSOU**

Lors de l'assemblée générale, les points suivants ont été vus :

- 105 000 € d'excédent. Situation favorable à la continuité de l'agence.
- Demande forte des élus de mettre en place une comptabilité analytique mais difficile à mettre en œuvre.

❖ **Règlement Local de Publicité: Patrick MOUTIN**

Une réunion en Mairie s'est tenue avec Paysages de France :

- Un bilan a été fait. Il est favorable pour notre commune.
- Un projet de règlement a été réalisé et mis à disposition des élus dont quelques points sont à revoir (Michellières...).

Il faut prévoir une réunion début juillet afin de finaliser le règlement avec Paysages de France.

❖ **Conseil d'école maternelle : Dorte LEHMANN**

- Mme MARCHAND sera remplacée à la rentrée de septembre 2006
- Mme PAGES bénéficiera d'une décharge administrative dès la rentrée.
- Le projet environnement de l'année prochaine portera sur la fabrication du pain en partenariat avec le Boulanger du village.
- Les institutrices n'ont reçu aucune remarque quant à la fermeture anticipée du 30 juin.
- Après en avoir discuté avec la directrice de l'école, Mme LEHMANN confirme que les poussettes sont interdites dans l'école pour des raisons de sécurité (encombrement du hall d'entrée).
- Rentrée le 4 septembre 2006. Pour la petite section échelonnement sur les 4 et 5 septembre.

❖ **SIEC : Philippe GOSSERIES**

Une réunion est prévue en Préfecture le 20 juin pour signer la convention de sortie de Bernin du SIEC.

❖ **Travaux : Philippe GOSSERIES**

- Bas Bernin : les réseaux humides sont quasiment finis. Ils seront suivis des réseaux EDF et France Telecom.
- Toiture de l'école maternelle : le marché a été attribué. En juillet/août se fera la dépose et repose du toit. Pose des tuiles à la Toussaint.
- Reprofilage des chemins :
 - Casernes : début le 12 juin.
 - Maréchaux et Communaux : début juillet.
- Maison DAMIANI : sera démolie à la fin de reprise des chaînages soit vers le 5 juillet.

❖ **SABF : Laurence RABINZOHN**

Vote du compte administratif. Attente de la subvention du Conseil Général pour l'aménagement de la départementale.

❖ **SMPG : Raymond BOZON**

Lors du Comité Syndical, les élus ont préparé les 5 réunions publiques sur la création de l'AOTU. C'est la COSI qui représente la commune de Bernin.

Lors de la réunion du 31 mai dernier à St Ismier (salle AGORA), peu de berninois étaient présents.

❖ **SIEST : Raymond BOZON**

- Ont été fixées les modalités de prêt pour la salle de sports (510 000 €).
- La commune de St Ismier a proposé que les terrains de basket et hand qui sont à l'intérieur du collège puissent être mis à disposition des jeunes sportifs de St Ismier. Les élus de Bernin rédigeront un courrier d'interrogation sur les biens fondés de cette décision, la commune de St Ismier possédant des terrains de jeux dans toutes les enceintes des écoles (Les Vignes, La Poulatière...).

❖ **Mission Locale : Raymond BOZON**

La mission locale a déménagé dans les anciens locaux de la COSI. Elle compte 20 personnes dont un psychologue.

Un partenariat avec les entreprises s'est instauré pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

Elle s'est fixé des objectifs de résultats tout en tenant compte du comptage statistique des demandeurs d'emploi peu parlant du fait de déplacements de population au vu de l'inflation du logement sur notre secteur.

❖ **Comité des Fêtes : Maureen TIMMINS**

La Journée de la Châtaigne se fera le 21 octobre 2006 sur la RN avec une forte participation des commerçants.

❖ **MIE : Nicole SECHAUD / Catherine BIGOT**

- L'Assemblée Générale a démontré que cette structure est nécessaire et qu'elle augmente ses services aux demandeurs d'emplois.
- Une personne a été embauchée pour démarcher les entreprises. Elle travaille également en concertation avec l'ANPE.
- Le forum Inovalée a eu un grand succès avec de nombreuses propositions d'embauche pour les jeunes.

❖ **SYMBHI : André VIDAL**

Une réunion de travail a eu lieu en Mairie avec les Présidents du Cyclo-club de Bernin, et celui du jogging de St Nazaire-les-Eymes et deux élus P MOUTIN et A VIDAL, le représentant FRAPNA s'était excusé mais il avait donné ses observations à P MOUTIN.

Il a été proposé au SYMBHI de créer une piste cyclable (goudronnée) sur la digue sur toute sa longueur de Grenoble à Pontcharra avec divers aménagements pour les accès. Le Directeur du SYMBHI a répondu que les élus ne désiraient pas goudronnés les digues. Donc, si nous désirons aboutir il va falloir s'investir.

❖ **SIERG : André VIDAL**

L'arrêté du Préfet pour les nouveaux statuts est attendu.

Le retrait des 3 communes a été accepté par toutes les communes

M. VIDAL est allé visiter le captage d'Oz en Oisans. C'est une propriété de 30 ha comprenant une réserve d'eau du SIERG qui pourrait servir à alimenter Grenoble en cas de crise. 2 puits ont été forés à cet effet.

Le raccordement resterait à faire mais le coût des travaux pour alimenter l'agglomération s'élèverait à 100 millions d'€ (estimation 2002). Ce projet n'est pas réalisable par le SIERG, et il n'a pas été retenu.

❖ **Parc Naturel de Chartreuse : Gabriel CHEVALIER**

Le problème du devenir de la station de St Pierre de Chartreuse ainsi que le secteur de St Pierre d'Entremont semble trouver une issue. Un financement a été obtenu du Conseil Général pour renouveler les équipements.

La charte du Parc de Chartreuse va être soumise à enquête publique du 19 juin au 22 juillet. La permanence aura lieu sur Crolles. Voir information sur le site.

❖ ***COSI – Commission Transport : Alain COUDERC***

Ont été discutés les points suivants :

- La réalisation de portions de pistes cyclables qui s'inscrivent dans le projet de pistes cyclables rive gauche (Tencin à Lancey).
- A Lancey : ouverture de la gare et l'aménagement du parking.
- A Brignoud : extension du parking de la gare par l'aménagement du terrain derrière le restaurant « Les Marronniers » situé avant le passage à niveau.
- La liaison Crolles-Brignoud :
 - solutions alternatives proposées : cheminement piéton sécurisé ou navettes à l'essai pour visualiser la faisabilité et la fréquence d'utilisation par les usagers ;
 - étude des besoins toujours pas réalisée, le prochain Conseil Syndical devrait se prononcer sur ce sujet.
 - Ce sujet devrait être à l'ordre du jour de la prochaine Commission Transport.

❖ ***SIMPA (Maison Cantonale des Personnes Agées) : Nicole SECHAUD***

Des travaux de mise en conformité sont nécessaires et notamment sur la sécurité des bâtiments. Un arrêté a été pris par Madame TARDY, Maire de Meylan, pour maintenir l'ouverture de cet établissement.

L'investissement nécessaire sera budgété sur 2007.

❖ ***EMC / AMZOV : Catherine BIGOT***

L'Ecole de Musique de Crolles (EMC) a de gros soucis financiers et de locaux. Les communes et le SIZOV ne pouvant plus aider l'EMC, cette dernière n'acceptera plus les élèves de communes possédant déjà une école de musique sur leur territoire. Le nombre d'adhérents sera limité à 400 environ.

Cette décision est également valable pour l'association « Musica Crolles ».

❖ ***DIVERS :***

- *Voyage Kieselbronn* : 60 personnes étaient présentes. Le voyage s'est bien déroulé avec un programme chargé. L'accueil a été très bon. En 2007, on fêtera les 20 ans du jumelage en France.
- *Visite SOITEC* : Madame le Maire a participé à la visite du Ministre délégué à l'égalité et des chances, M. Azouz BEGAG. Cette société emploie 825 salariés dont des handicapés. Elle a signé une convention d'embauche pour les handicapés et développe l'ergonomie dans le travail. D'autre part elle pense atteindre 400 millions d'€ de Chiffre d'Affaires en mars 2007.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LE JOUR, MOIS ET AN SUS-DIT,
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS.**